

Combat Laïque-76

76.creal@laposte.net WWW.asso76.com/creal76 N°53 – Mai-Juin 2014

TWITTER
à cette adresse :
creal_76

Bulletin
édité par le

CRÉAL-76

Comité de
**Réflexion et
d'Action**
Laïque
de Seine-Maritime

Président : Jean-Michel SAHUT
434 quai H. Tertre
76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE
jmf.sahut@wanadoo.fr
02.35.37.48.60

13^{ème} année

Directeur de la Publication
Roger Vanhée
06.78.23.25.44

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1773 -1801

Ce bulletin est servi gratuitement
aux adhérents

Aux visiteurs du Vatican

A l'approche du renouvellement du Parlement européen, les partis dits "de gouvernement" s'affairent dans la crainte d'assister à une percée des diverses droites extrêmes. Une question hante cette campagne : le Front National pourra-t-il à l'issue de ce scrutin se vanter d'être le premier parti de France ?

Depuis des années se joue l'étrange jeu de la patate chaude entre les états membres et la Commission européenne. Quel est l'action du Parlement européen pour rappeler les responsabilités des uns et de l'autre ? Ses élus ne semblent guères enclins à nous éclairer ; nombre d'entre eux n'utilisant cette élection que comme session de rattrapage après un échec politique personnel.

Quelle peut être alors la crédibilité populaire des institutions européennes plus souvent ressenties comme une entrave que comme une ouverture ? A des dispositions qui frisent le ridicule telle celle concernant la forme des concombres ou des réglementations perçues comme inéquitables telles celles concernant la pêche, s'ajoutent des négociations commerciales quasi clandestines comme celle en cours concernant le Traité de libre échange transatlantique, un total renoncement à mener une harmonisation fiscale et sociale, une impuissance chronique face aux conflits internationaux...

A ne pas avoir voulu établir la souveraineté de l'Europe démocratique, laïque, sociale et solidaire dont rêvait le père Hugo, en maintenant les souverainetés nationales de ses états membres laissés en concurrence par le jeu de législations fiscales et sociales diversifiées et concurrentes faisant de l'euro une monnaie fictivement commune, l'Europe est devenue une proie facile pour tous les prédateurs financiers.

En France, le summum du mépris de l'expression démocratique restera, dans la mémoire populaire, la confiscation du

résultat négatif du référendum sur le Traité constitutionnel ; UMP et PS ayant choisi d'allier leurs voix pour effacer par une mascarade parlementaire le verdict des urnes. Alors, au fil des ans, discrédit institutionnel et insécurité sociale aidant, s'est peu à peu ouverte la voie à toutes les aventures régressives, xénophobes voire racistes mais dans tous les cas autoritaires et... cléricales.

A ceux qui ont brisé le rêve européen, quel argument reste-t-il pour demander aux électeurs de leur renouveler leur confiance ? Faire barrage à l'enracinement d'une extrême droite qui s'est nourrie de la paupérisation du prolétariat eu-



ropéen excédé par l'avalanche de régressions sociales exigées pour satisfaire l'avidité des spéculateurs... que les institutions européennes, avec leur aval, ont contribué à satisfaire.

Aux responsables politiques qui, en solitaires, en groupes ou en représentations, se rendent régulièrement au Vatican écouter onctueusement la requête papale de voir affirmer l'origine chrétienne de l'Europe, dédions cette sentence de Bossuet : « Dieu se rit de ceux qui déplorent les conséquences de faits dont ils chérissent les causes... »

le 17 mai 2014,
Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

N° 53 SOMMAIRE N° 53

- 1** Édito : Aux visiteurs du Vatican
- 2** Réunions publiques
- 3** 20 ans déjà
- 4** Laïcité de bonne intelligence
- 5** Une vipère en son sein
- 7** Délit de blasphème en Alsace-Moselle
Ne laissons pas réécrire l'histoire de la laïcité
- 8** Le voile et le turban autorisés dans le football
- 9** Illuminati
- 10** Vie du CRÉAL - Initiatives - Agenda
La quenelle anti-système
- 11** La Décroissance - Note de lecture
Un "genre" pas très catholique
- 12** Les racines d'une si vieille querelle
- 13** Célestin FREINET en 1927
Jaurès 100 ans après. Ses combats pour le socialisme et la laïcité - Réunion publique
- 14** Mots-croisés
- 15** Grande-Bretagne
Irak
Arabie saoudite
- 16** Algérie : laïcité, utopie réaliste
- 17** Iran : du vent dans les voiles
- 18** L'affaire de l'école privée de Gerson : quels enjeux ?
- 19** Libéralisme : partout un dogme destructeur
- 20** Chronique du mécréant Croire ou ne pas croire...

**Avec ce N°, le supplément "Mouloud FERAOUN, instituteur
et écrivain au temps de l'école coloniale",
par Dominique BINAULT**

Halle aux Toiles
Place de la Basse-Vieille-Tour **Rouen**

**- Sud Éducation Haute-Normandie
- le CRÉAL-76**
organisent une **Réunion publique**

Mercredi 21 mai à 20h

Un genre qui dérange

L'école attaquée,
l'Éducation menacée
Défendons l'égalité, la démocratie, la laïcité
avec la participation de
Elise LEMERCIER, sociologue
Hugues DEMOULIN, auteur de :
*Déjouer le genre, pratiques éducatives
au collège et au lycée*
Fanny JEDLICKI, sociologue
(voir page 11)

Halle aux Toiles
Place de la Basse-Vieille-Tour **Rouen**
Mardi 3 juin à 18h

"Jaurès cent ans après : ses combats pour le socialisme et la laïcité"

Par **Jean-Numa DUCANGE**
maître de conférences
en histoire contemporaine
(voir page 13)

COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME **76.creal@laposte.net**

ADHÉSION - RENOUVELLEMENT (entourez la situation qui vous concerne)

NOM Prénom : _____

Adresse : _____



Adresse électronique : _____

Trésorier : **Roger VANHÉE - 33 RUE COURONNÉ Esc. B2. 76230 BOIS-GUILLAUME**

Joindre un ch. de **18 €** à l'ordre de : **CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035**

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)

20 ANS DÉJÀ

Déclaration du Conseil d'Administration du CRÉAL-76 réuni le 14 mai 2014

Le 16 janvier 1994, alors que le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, François Bayrou, se proposait de faciliter plus encore le financement de l'enseignement privé, une formidable mobilisation laïque rassemblait plusieurs centaines de milliers de manifestants à Paris.

Satisfaites... ou effrayées par ce succès, les grandes organisations syndicales et associatives à son initiative refusèrent de saisir cette occasion pour rassembler en une nouvelle et dynamique association nationale de défense et de promotion de la laïcité l'enthousiasme de cette démonstration de force. Aujourd'hui, on comprend combien les organisateurs de la manifestation du 16 janvier 1994 portent une lourde responsabilité dans le dépérissement actuel de l'idéal laïque. L'histoire ne repassant jamais les plats, on voit où en est la laïcité aujourd'hui devenue atome dans le meilleur des cas, otage de l'extrême droite dans le pire !

Pourtant ce nouvel élan était possible puisque, sous l'impulsion de militants de base, en Seine-Maritime étaient créées deux structures laïques locales : le CRÉAL des cantons de Caudebec-en-Caux et Duclair, et le CRÉAL du Pays-de-Bray. Huit ans plus tard, ces deux structures décidèrent de fusionner pour constituer le Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime, le CRÉAL-76.

En mars 2002, leurs deux bulletins *Laïkos* (Caudebec et Duclair) et *Laïque tout simplement* (Pays de Bray) publient un numéro spécial commun qui prépare cette fusion et appelle à une assemblée générale constitutive pour le 23 mars 2002 à Rouen. En voici l'éditorial qui trace les grandes lignes de l'ambition que cette association entend se donner. Avons-nous collectivement respecté la feuille de route ?

« Depuis maintenant 8 ans, les CRÉAL ont tenté de maintenir vivante la flamme laïque dans ce département. Ils n'ont pas voulu se contenter d'être une structure d'alerte aux manquements à la Laïcité, que ce soit lors des visites vaticanes ou à l'occasion des commémorations grotesques du baptême de Clovis et autres fariboles du genre anniversaire de la naissance de « la France Fille aînée de l'Église ». Ils ont voulu être également des lieux pour faire vivre la réflexion à partir du socle principal que constitue l'histoire de la Laïcité, elle-même confrontée aux réalités de la vie sociale. L'idée n'est pas d'être une organisation de plus mais d'être un lieu où librement et individuellement des militants du mouvement social appartenant à des organisations diverses, politiques, syndicales, associatives se retrouvent et confrontent leur activité militante aux valeurs laïques et aussi insufflent dans les débats internes de leur propre organisation le principe de Laïcité.

Dès leur création les CRÉAL se sont efforcés de ne pas focaliser le sujet de leur réflexion sur l'École. En effet la Laïcité s'applique à l'ensemble des

activités de la vie publique à laquelle des individus devenus des citoyens concourent indépendamment de leur origine ethnique ou de leurs convictions spirituelles, la Laïcité garantissant la totale liberté de conscience, de la croyance religieuse au blasphème. Celle-ci ne pouvant s'exercer que dans le respect de la loi protégeant l'intégrité physique, psychique et morale des personnes.

Les militants que nous sommes, les Laïques que nous voulons être, tentent d'analyser les situations sociales et politiques, les questions internationales en les confrontant au principe de Laïcité.

A l'issue de la conférence ⁽¹⁾ qu'ils ont organisée le samedi 23 février à Barentin les CRÉAL ont lancé un appel à la constitution d'une structure laïque départementale. Non pour imposer une nouvelle association, mais devant le vide, notamment en Seine-Maritime, pour tenter de rassembler tous ceux et toutes celles qui individuellement et quelles que soient leurs attaches partisans ou associatives refusent que l'Idéal laïque meure sous la poussée œcuménique du cléricalisme, du communautarisme et du libéralisme. »

Le CRÉAL-76 poursuit son chemin vaille que vaille ; sa seule richesse étant la conviction de ses adhérent-e-s. Faire entendre la voix de la laïcité n'est pas toujours facile. Dans les différents collectifs auquel il participe où lors de mobilisations unitaires, le CRÉAL doit faire face à bien des préventions dues le plus souvent à une grande ignorance de ce qu'est la laïcité (y compris de la part de militants politiques ou syndicaux) ou à la grande confusion politique qu'elle suscite. Faute d'avoir une réelle représentation et expression pouvant fédérer la constellation des associations laïques ce principe politique est devenu la proie de tous les charognards falsificateurs au premier rang desquels il convient de nommer le FN qui n'a pas hésité depuis quelques années à l'inclure à son programme, réduite en une arme d'exclusion à l'encontre de nos concitoyens de confession musulmane.

Après 20 ans d'existence, va venir le moment de redonner un second souffle au CRÉAL-76. Ce sera très probablement l'objet de l'Assemblée générale 2015. Dès maintenant il convient de s'y préparer et d'avancer des idées novatrices en termes d'expression publique et de représentativité... et de motiver des vocations nouvelles. □

1) Il s'agissait d'une conférence donnée par Nico Hirt, ayant pour thème : « Marchandisation de l'École et ... Laïcité ».

LAÏCITÉ DE BONNE INTELLIGENCE ?

C'est ainsi qu'en avril 2011, les représentants des six grandes religions de France
⁽¹⁾ **au nom de la Conférence des Responsables de Culte en France (CRCF)** ⁽²⁾
avaient voulu dévoiler leur approche de la laïcité dans une tribune que certains
observateurs n'avaient pas manqué de présenter comme l'expression de leur attachement au principe politique de séparation des églises et de l'État ⁽³⁾.

Si, en effet, ils y exprimaient toute leur sympathie à la loi de 1905 affirmant que « Tous les cultes adhèrent sans réserve à ses principes fondamentaux tels qu'ils s'expriment en particulier dans ses deux premiers articles. », cette promesse s'accompagnait du retour d'une vieille revendication cléricale : « Nous sommes déterminés à réfléchir et à œuvrer ensemble sur la durée, en relation avec les autorités et les forces vives de notre pays, afin que le facteur religieux y soit un élément de paix et de progrès. »

Que les responsables religieux restent « attentifs aux évolutions profondes de notre société, notamment celles qui concernent les religions, dans le respect du cadre de la République » n'offense nullement la loi de 1905 mais on voit venir les petits cachottiers quand ils abordent en douceur le cœur de leur propos : « Ces évolutions appellent parfois des adaptations, voire des améliorations du cadre juridique et réglementaire de l'expression et de la vie des cultes en France. Nous ne manquerons pas d'être une force positive de propositions dans ce sens. »

Et la suite nous apprend à quelle sauce le CRCF entend accommoder la laïcité à laquelle il se dit tant attaché : « Faut-il rappeler, dans la période récente, les travaux étendus et exhaustifs de la Commission présidée par le Professeur Jean Pierre Machelon qui ont donné lieu à un rapport sur les "relations des cultes avec les pouvoirs publics" remis au ministre de l'intérieur le 20 septembre 2006 ? Ce rapport avait abordé d'une manière approfondie les différents aspects liés à l'exercice du culte en France dont celui du "support institutionnel" et "de son exercice dans notre pays." »

Pour faire simple le CRCF voudrait engager avec les pouvoirs publics une réflexion sur la base des conclusions du Rapport Machelon qui préconise aux législateurs de s'inspirer de la laïcité assaisonnée à la mode du statut concordataire d'Alsace-Moselle !

Pourquoi ce rappel ? Eh bien, le 8 avril dernier on a pu lire, dans divers quotidiens, un imposant placard barré d'un bandeau tricolore lui donnant une apparence quasi officielle et au milieu duquel on pouvait lire « Vivons ensemble ! ». Ce placard présentait un court texte proposé à l'initiative du CRIF et signé par le président du CRIF, le cardinal archevêque de Paris, le président

du CFCM, le président de la Fédération protestante, le Grand Rabin de France, la présidente de l'Union bouddhiste de France,

auxquels s'étaient associés le premier secrétaire du Parti Socialiste, le président de l'UMP, la vice-présidente de l'UDI, le président du MODEM, le président du groupe écologiste du Sénat et pour apporter la dimension prolétarienne à l'initiative, suivaient le Secrétaire général de la CFDT et le Président confédéral de la CFTC.

Faisant probablement allusion aux résultats des élections municipales qui venaient confirmer l'enracinement d'un électorat d'extrême droite, le texte de l'apostrophe commence par : « Un climat malsain s'installe chaque jour dans notre pays ». Puis faisant appel « au bon sens, à l'intelligence et aux valeurs morales de tous les citoyens », il se termine ainsi : « Unissons-nous autour des valeurs de la République ».

Très logiquement le souhait exprimé de « vivre dans une société apaisée, où les différences de religion, de couleur, d'origine sont admises, comprises et respectées plutôt que dans une société de violence. » n'est pas placé sous les auspices de la laïcité... même celle de bonne intelligence prônée par la Conférence des Responsables de Cultes en France !

Les signataires dans un étonnant œcuménisme mystico-politico-syndical tentent de faire passer le message que les religions seraient plus à même d'assurer la concorde républicaine ; la laïcité étant ainsi reléguée au magasin des accessoires avec la bénédiction de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les partis de gouvernement réunis pour l'occasion dans la tentation d'un cléricanisme renouvelé et pourquoi pas « de bonne intelligence » ! □

1) Église catholique, Fédération protestante, Église orthodoxe, Conseil français du culte musulman, Union bouddhiste, Grand Rabin de France

2) Ce fut la première expression publique de la CRCF fondée dans la discrétion le 23 novembre 2010.

3) Voir « Combat laïque » n° 41 de juin 2011



Égalité vaticane

A entendre les partisans des origines chrétiennes de l'Europe, l'Église catholique serait la mère de la démocratie, l'inspiratrice de l'égalité, la matrice des droits humains ; valeurs européennes s'il en est dont l'inspiration chrétienne serait évidente ! Que des hommes et femmes d'église en aient été ou en soient d'ardents militants ne fait aucun doute et ils méritent notre respect et notre admiration. Mais l'ont-ils été ou le sont-ils comme membres du genre humain ou membres d'une institution ecclésiale aux ordres de la hiérarchie vaticane ? Cela mérite examen.

Ainsi peut-on lire dans une encyclique de décembre 1903 signée

du pape Pie X cette définition de la société humaine qui ne semble pas militer pour l'émergence d'une Europe en pointe pour le respect des droits humains : « La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux. En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens.. »

Si on prend Pie X au sérieux Dieu semble avoir pris conseil plus sûrement auprès du MEDEF ou du FMI qu'auprès de Gracchus Babeuf ¹.

1) Voir supplément au numéro 48 (février 2013) de *Combat laïque-76*

UNE VIPÈRE EN SON SEIN

Depuis quelque temps, l'Église catholique entend reprendre pied dans le débat public. La contestation de la loi Taubira portant sur le mariage de personnes de même sexe lui en aura donné l'occasion. Au risque de paraître psycho-rigides aux yeux d'une majorité de catholiques que les sondages d'opinion observent plus tolérants sur les questions de société, l'Église a largement participé à l'animation de la Manif pour tous.

Cette mobilisation contre « le mariage pour tous » a vu émerger des associations ou réseaux qui au sein de l'Église militent pour un catholicisme assez peu ouvert aux orientations du pontificat de Jean XXIII mais qui se sont pourtant développés avec la bénédiction de Jean-Paul II et Benoît XVI. On notera alors l'hypocrisie de la double canonisation du 27 avril dernier vue par certains comme une clarification de la politique du pape François !

Cette mouvance trouve son assise intellectuelle auprès de penseurs ultra catholique comme Chantal Delsol (épouse de l'ancien ministre Charles Millon), Rémi Brague (Prix Ratzinger 2012), Thibaud Collin et Fabrice Hadjadj. Très engagés dans le rejet du « mariage pour tous » et la « théorie » du genre, ces penseurs sont bien entendu d'ardents partisans de la reconnaissance des racines chrétiennes de l'Europe. Comme Benoît XVI, ils voient dans la philosophie des Lumières la mère de tous les maux qui accablent le monde d'aujourd'hui abandonné à des sociétés laïcisées dépourvues de transcendance.

Cette lame de fond entretenue mais jusque là contenue par l'Église catholique s'est violemment révélée à travers « la manif pour tous » qui a vu tout ce que le pays pouvait compter de « catho tradi » s'engouffrer dans la contestation de la loi Taubira avec des dérives extrêmes-droitières débordant largement le cadre républicain et rappelant à bien des égards l'époque des ligues factieuses. Cette situation met dans l'embarras les évêques partagés entre associer ces mouvements à la contestation qu'ils ont déclenchée au risque de donner une image rétrograde à l'Église, ou s'en écarter au risque de se couper d'un courant actif en son sein.

Cette situation n'a pas manqué d'avoir

des répercussions sur le champ politique et a quelque peu bousculé l'UMP. En effet, aux élections municipales, « la Manif pour tous » plutôt que de présenter des listes a préféré jouer les groupes de pression en proposant, pour prix de son soutien, l'adoption par les candidats d'une charte les engageant à demander l'abrogation de la loi Taubira et l'adoption de dispositions conformes à leur conception de la famille. Une autre variante de cette stratégie consiste à faire de l'entrisme à l'UMP. Ainsi, celui qui fut le responsable de « la manif pour tous » dans le grand Ouest vient-il de créer une association « Sens commun » militant dans ce sens.

Il ne serait pas étonnant que le Front national soit l'objet des mêmes attentions. Civitas s'y emploierait. Son animateur le plus médiatique, Alain Escada, n'a-t-il pas révélé qu'un des membres de cette fondation catholique intégriste aurait mené une liste *Rassemblement bleu marine* aux dernières élections municipales. Ce qui est sûr, c'est que Civitas n'entend pas se contenter de jouer les groupes de pression à l'extrême droite mais a déjà mis en place des structures ne cachant pas sa volonté de reconquête politique. Depuis une vingtaine d'années déjà, un think tank la « Fondation de service politique » a été mis en place à cet effet et depuis peu un « Institut de formation politique » s'est mis au service de la génération aguerrie à « la manif pour tous ». Parmi les soutiens les plus actifs de la mouvance Civitas, il y a bien sûr les responsables du courant héritier de monseigneur Lebevre, toujours en coquetterie avec Rome : l'abbé Xavier Beauvais (curé de Saint-Nicolas du Chardonnet) et l'abbé Régis de Cacqueray de la Fraternité Saint-Pie V. Mais ces différentes sensibilités se retrouvent aussi au sein de la très officielle conférence des évêques de France parmi lesquels les plus ultra n'hésitent plus à s'exprimer publi-

quement.

Une centaine de prélats composent l'instance supérieure du catholicisme français. Parmi ceux-là le très médiatique cardinal de Lyon Philippe Barbarin dont les prises de positions les plus extrêmes ont surpris nombre de ses fidèles étonnés de le voir caracoler en tête des manifs contre la loi Taubira. Mais ce n'est pas un oiseau rare dans cette pieuse assemblée. L'épiscopat français a maintenant bien du mal à maintenir dans la discrétion son aile ouvertement réactionnaire qui se compose d'au moins une quinzaine de mitrés dont les plus influents semblent être Dominique Rey, évêque de Toulon et Marc Aillet, évêque de Bayonne qui s'est distingué en allant aux USA manifester contre l'avortement devant un centre IVG, béret basque visé sur la tête.

Internet est devenu le lieu d'expression privilégié de cette « réacosphère ». Le plus célèbre de ces sites semble être le « Salon beige » qui a pris son plein essor avec la montée en puissance de la « manif pour tous ». C'est sur ce site que les adversaires les plus mobilisés de la loi Taubira apprennent les dates et lieux des rendez-vous en vue de perturber les déplacements de la ministre de la Justice. C'est également de là que sont parties les informations les plus fantaisistes pour dénoncer la propagande pour la « théorie du genre » qui serait dispensée par les enseignants, et ce dès le plus jeune âge, dans les écoles publiques. Ce site s'est également fait le spécialiste de la campagne engagée contre les bibliothèques municipales mettant à la disposition du public des ouvrages progender. Et, surprise, le propriétaire du site « Salon beige » se trouve être Guillaume de Thieulloy, l'assistant parlementaire de Jean-Claude Gaudin. Ce même Guillaume de Thieulloy montre que sa tâche parlementaire lui laisse bien des

loisirs quand on sait qu'il a aussi quelques responsabilités dans d'autres sites de cette nébuleuse catholico-royaliste et extrême-droitière : Nouvelles de France, Riposte Catholique, Observatoire de la christianophobie...

Cette situation ne manque pas d'inquiéter ce qu'on a coutume d'appeler les « cathos de gauche » et que Jean-Pierre Mignard, codirecteur du journal *Témoignage chrétien*, appelle plus volontiers les « catholiques d'ouverture ». Dans un entretien donné au quotidien *Libération* du 9 avril dernier, il ne considère pas que cette droitisation du catholicisme français serait survenue brusquement par le simple et seul rejet de la loi Taubira dite du « mariage pour tous ». Même si elle ne concerne pas la majorité des catholiques qui selon les sondages ne s'offusqueraient pas plus que ça du mariage entre personnes de même sexe, cette radicalisation sur le mode du retour à l'ordre moral daterait de quelques années où on a vu émerger (les pontificats de Jean-Paul II et Benoît XVI ne doivent pas y être pour rien ! -NDLR-) « une frange importante et significative du catholicisme » dont le pluralisme est l'ennemi.

La campagne contre « le mariage pour tous » aura été pour cette minorité refusant le débat pluraliste l'occasion de montrer sa capacité de mobilisation et qu'il convient dorénavant de compter avec elle dans la gouvernance de l'Église catholique de France. Sa proximité avec la droite et l'extrême droite ne fait que renforcer sa nocivité. Cette situation est à ce point préoccupante qu'elle a suscité une discussion assez mouvementée à l'assemblée générale de printemps des évêques de France qui s'est déroulée comme de coutume dans l'hémicycle Sainte-Bernadette qui fait face à la grotte de Lourdes. A l'ordre du jour la clarification de deux événements où les tenants d'un catholicisme plus traditionnel ont su montrer le niveau de leur influence.

D'abord, en mars dernier, où lors d'une formation de cadres catholiques spécialisés sur les questions relatives à la famille, Fabienne Brugère, philosophe spécialiste de l'éthique du *care* (concept qui

peut se traduire par solidarité, empathie, protection...), devait prendre la parole lors d'une conférence ayant pour thème : « *Prendre soin de l'autre, un appel lancé à tous* ». Ce sujet ouvert au débat de responsables catholiques ne présentait à lui seul rien qui puisse offusquer. C'était compter sans l'intervention couronnée de succès d'intégristes catholiques qui réussirent à obtenir l'annulation de la conférence. Pour eux, Fabienne Brugère n'avait pas semble-t-il le profil pour tenir cette conférence : elle fait porter une partie de ses recherches sur les études de genre, n'a jamais caché son engagement pour le droit à l'avortement et s'est prononcée en faveur du « mariage pour tous ». Claude Dagens, évêque d'Angoulême, s'est senti bien seul lorsqu'il a publiquement protesté contre cette censure et peut-être plus encore sur les méthodes utilisées, relevant, selon ses mots, de la « logique de la terreur ».

C'est Dominique Greiner, rédacteur en chef religieux de *La Croix*, dont on peut penser qu'il sait de quoi il parle, qui donne le mieux une idée du climat qui règne dans les hautes sphères de la hiérarchie catholique française quand il n'hésite pas à dénoncer « la pression d'une minorité érigée en police de la pensée », contraint cependant de reconnaître à propos de l'affaire Brugère que « "ces croisés" semblent avoir marqué un point dans la bataille contre-culturelle qu'ils mènent ».

Et c'est dans ce contexte clivant que fin mars, une délégation d'animateurs de la « manif pour tous » rendait visite au très conservateur patriarcat de Moscou afin d'engager d'utiles relations avec les frères orthodoxes sur les questions de la famille et plus généralement renouer le dialogue à propos des origines chrétiennes de l'Europe. Or cette délégation totalement indépendante des instances catholiques françaises était dirigée par Marc Aillet, évêque de Bayonne. Celui-ci qui n'en avait pas avisé ses petits camarades s'étant déjà distingué par sa présence aux USA, coiffé d'un béret basque, pour s'opposer à l'avortement devant un centre IVG. Voulant probablement profiter de son influence obtenue lors de la mobilisation contre le « mariage pour tous », la frange ultra

conservatrice aura ainsi voulu pousser son avantage en matérialisant une reconnaissance dépassant les frontières hexagonales. Les évêques en ont pris ombrage et cette assemblée générale de printemps en face de la grotte de Bernadette Soubiron a donc été l'occasion de redéfinir la politique catholique en la matière d'autant que cette question sera à l'ordre du jour du sommet mondial des évêques convoqué par le pape François en octobre.

On pourrait légitimement se demander pourquoi nous aurions besoin de nous préoccuper des querelles qui animent les instances catholiques. Après tout, pourrions-nous dire, dans un état laïque, les religions s'administrent librement et libre à elles de définir leur orientation sur les diverses questions de société. Ce serait vrai si nous vivions sous un régime authentiquement laïque ! Mais l'Église catholique, puisqu'il s'agit d'elle, par sa capacité de pression sur la société et en particulier par le biais de l'école pour laquelle elle jouit d'un statut dérogatoire (jamais démenti et toujours augmenté) de partenaire de l'État, exerce sur les élus et les instances représentatives et consultatives une influence qu'il serait stupide d'ignorer.

Observer que l'assemblée des évêques est perméable aux idées les plus réactionnaires diffusées par des officines politico-religieuses d'extrême droite n'est donc pas pour nous rassurer quant à la résolution des dossiers concernant la PMA, GPA, la liberté de mourir dans la dignité. L'Église catholique, déjà très réticente sur ces questions ne voudra pas être en reste pour ne pas permettre à sa frange la plus droitière de renforcer ses positions acquises au cours de la campagne contre la loi Taubira. Cette frange droitière qui à cette occasion a compris qu'il y avait un potentiel de mobilisation qu'elle a su utiliser tout autant pour renforcer ses positions au sein de l'Église catholique que pour réinvestir le champ politique... face à un mouvement laïque atone et moribond. □

Sources : « Les ressorts d'une Église en réaction », un dossier paru dans le quotidien *Libération* du mercredi 9 avril 2014

DÉLIT DE BLASPHEME DANS LE DROIT LOCAL ALSACIEN ET MOSELLAN

Il est urgent d'y mettre fin

COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF LAÏQUE ¹, (7 MARS 2014) :

Dans son rapport de juillet 2012, le Collectif laïque avait relevé l'anomalie que constitue la persistance d'un délit de blasphème dans le droit local alsacien et mosellan au regard de la liberté de conscience et d'expression et de la Convention Européenne des Droits de l'homme.

Nous en avons fait part au Président de la République, qui nous avait répondu sous la signature du Secrétaire général de l'Élysée : «... Les propositions que vous formulez concernant certaines dispositions du droit local des cultes en Alsace et Moselle sont des pistes de travail qui devront être examinées avec attention, notamment s'agissant du délit de blasphème. »

Le procès pour blasphème qui s'est ouvert le 17 février 2014 au Tribunal correctionnel de Strasbourg, à l'encontre de *Charlie hebdo*, démontre qu'il est urgent d'y remédier.

Le collectif laïque demande au Gouvernement et au Parlement de mettre fin, par la loi, à cette anomalie scandaleuse dans une République laïque.

¹Créé le 9/12/2011

NE LAISSONS PAS RÉÉCRIRE L'HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ

(texte de Charles Arambourou, responsable de la commission Laïcité de l'UFAL paru le 10 mars 2014)

La chaîne LCP a présenté dimanche 9 mars un film estimable de G. Le Bonnin sur « Les Francs-Maçons et le pouvoir ». Le fait que le bien-pensant Télérama ait gratifié d'un signe « moins » ce documentaire ne suffit pas à le sauver complètement : on y relève en effet des erreurs historiques sur un sujet plus essentiel que « le complot maçonnique » : la laïcité.

Ainsi, à propos de la période 1904-1905, après avoir très justement évoqué « l'affaire des fiches » et la chute du ministère Combes en 1904, le résumé historique et les images qui l'illustrent se mélangent allègrement les pinceaux. La loi de 1905 est en gros présentée comme la revanche du « petit père Combes », alors que celui-ci fut longtemps hostile à la séparation, lui préférant le contrôle des cultes par l'État - comme Bonaparte ! La politique anticléricale de Combes (comme quoi l'anticléricisme ne se confond pas avec la laïcité...) s'est traduite, il est vrai, par l'expulsion des congrégations - mais en 1904. Or le commentaire et les images superposent sans discernement sous la même étiquette « laïcité » 1904 et les congrégations, 1905 et la séparation, et même 1906 et la « querelle des inventaires » des biens du clergé. Le point commun, c'est qu'on voit des forces de l'ordre s'opposer à des religieux, entourer une église ou décrocher un crucifix. Cette présentation télescopée (seule l'image de « la République anticléricale » restera dans les mémoires des téléspectateurs) ne facilite ni la compréhension de l'époque, ni les « leçons de l'histoire » pour aujourd'hui.

En outre, dans le même film, l'historien Roger Dachez présente la loi de 1905 en soutenant que son titre intitulé « Police des cultes » (le titre V) maintient un contrôle policier de l'État sur les religions. Interprétation téméraire d'un auteur que l'on a connu mieux inspiré, notamment dans sa démystification des « origines » de la Franc-maçonnerie. Car le terme « police » (en ce sens tombé en désuétude) a longtemps désigné en français administratif et juridique tout ce qui justement permet les libertés, en réglementant et organisant leur expression (comme le veut l'article 4 de la *Déclaration des droits* de 1789). Pas de liberté sans « ordre public déterminé par la loi » (*ibidem*, art. 10). En l'espèce, le titre V de la loi de 1905 dispensait de toute déclaration préalable les « réunions de célébration des cultes », et prévoyait les dispositions (et les sanctions, c'est exact) permettant d'empêcher leur utilisation à des fins politiques ¹. Il interdisait les pressions « communautaristes » sur les individus, et rendait le ministre du culte responsable de l'ordre public dans l'enceinte cultuelle. De plus, ce qu'on ne doit jamais oublier, il instaurait un délit de « trouble ou désordre » causés dans un lieu de culte ². Pas de quoi crier « n... la police », on le voit !

Faire respecter l'histoire et les textes fondateurs de la laïcité n'est en rien un pieux « devoir de mémoire » : c'est la condition d'une meilleure compréhension des enjeux d'aujourd'hui et des efforts qui ne doivent jamais se relâcher pour la faire vivre.

¹Éviter de se déclarer associations culturelles de la loi de 1905 permet aujourd'hui à certains cultes d'échapper à cette mesure : sermons politiques, voire recrutements pour des passages à l'acte ne peuvent y être empêchés.

²En Alsace-Moselle, où la loi de 1905 ne s'applique pas, c'est l'article 167 du Code pénal allemand qui punit ce genre de délit. L'art. 166 du même code, également en vigueur sur place, punit le « délit de blasphème » : c'est celui-ci qu'il convient d'abroger sans attendre (procès de Charlie Hebdo).

LE VOILE ET LE TURBAN OFFICIELLEMENT AUTORISÉS DANS LE FOOTBALL

L'International Football Association Board (Ifab), l'organe garant des lois du ballon rond a officiellement intégré le port du voile ou du turban dans les règles du football. Les fédérations afghane et pakistanaise notamment, se sont réjouies de cette décision, arguant que des joueuses dans des régions reculées pourraient ainsi prendre part aux matches, leurs parents leur interdisant de sortir sans voile. J.Valcke, secrétaire général de la Fédération internationale de football (FIFA) a confirmé que c'était le principal argument qui avait poussé l'Ifab à dire oui.

La question du voile avait agité la planète du ballon rond ces dernières années. L'Iran était allé jusqu'à porter plainte contre la FIFA parce que les joueuses de son équipe nationale, faute d'être autorisées à couvrir leurs têtes, avaient dû faire une croix sur les qualifications pour les jeux olympiques de Londres en 2012.

Le débat avait ressurgi au Canada en juin 2013, quand la Fédération québécoise de football s'était opposée au port du turban par les Sikhs sur les terrains. La fédération canadienne, qui y était favorable, avait décidé de suspendre la branche québécoise avant que la FIFA ne calme le jeu, en étendant aux joueurs masculins le champ de son essai expérimental du port du voile sous certaines conditions strictes. La Confédération asiatique de football et le prince Ali Bin Al Hussein de Jordanie, un des six vice-présidents de la FIFA, étaient comblés. Derrière la prise de position des instances sportives internationales apparaît le poids économique de certains pays du Moyen-Orient, notamment du riche Qatar, organisateur de la Coupe du Monde en 2022 et qui, via sa chaîne Al-Jazira Sport, a acheté des droits de retransmission de matches de foot. Les instances dirigeantes du football expliquent que c'est l'aspect sportif qui a primé sur le symbole religieux. Cependant si l'autorisation d'avoir la tête couverte sur les terrains est valable pour le monde entier, sera-t-elle appliquée partout ?

La question s'était déjà posée en France puisqu'un arbitre avait refusé de diriger un match en mars 2013 entre Narbonne et le Petit-Bard Montpellier dont les joueuses s'étaient présentées sur le terrain la tête recouverte d'un foulard. La Fédération nationale avait interdit à ses licenciées le port du voile afin « de respecter les princi-

pes constitutionnels et législatifs de laïcité » qui prévalent dans l'Hexagone. La laïcité, appelée en renfort d'arguments, ne paraît pas être appropriée en la circonstance. Par contre cette disposition nouvelle rentre en conflit avec les règlements de la FIFA et du CIO (Comité International Olympique). En effet, d'après l'article 50 de la charte olympique, tout signe à caractère politique ou religieux est exclu des stades. Alors, pour montrer sa détermination, l'Ifab a amendé la décision 1 de la loi 4 -équipements des joueurs, comme suit : « Les joueurs ne sont pas autorisés à exhiber des slogans ou de la publicité figurant sur leurs sous-vêtements. L'équipement de base obligatoire ne doit présenter aucune inscription politique, religieuse ou personnelle. Un joueur ôtant son maillot pour dévoiler tout type de slogan ou publicité sera sanctionné par l'organisateur de la compétition ». Alors ? Quid du voile et du turban ? L'Ifab affirme que ces couvre-chefs autorisés sur les terrains, n'auront rien à voir avec le voile ou le turban de tous les jours - comprenez « religieux ». Jugez plutôt : Il (le voile) doit en effet être collé à la tête, en accord avec la tenue du joueur, ne pas être attaché à son maillot, ne pas constituer un danger pour celui qui le porte ou pour autrui, et ne doit avoir aucune partie qui dépasse. Vous n'êtes pas convaincus ? Alors, pour résoudre la contradiction, ces instances ont estimé que le voile était un signe **culturel** et non religieux.

La FFF laissera la possibilité aux joueuses étrangères d'évoluer en France avec un voile lors d'un match international. En revanche, une joueuse étrangère licenciée dans un club français n'y est pas autorisée.

La décision française de refuser le port du voile et du turban, pourra-t-elle s'appliquer ? Le juriste J-P Karaquillo, membre du tribunal arbitral du sport estime que la décision de la FFF n'est pas contraire à ce que disent l'Ifab et la Fifa et qu'elle est en corrélation avec les principes du droit français. Son confrère, J-M Marmayou est plus dubitatif en revanche sur le motif juridique invoqué par la FFF, c'est-à-dire la laïcité ; il juge qu'il va falloir formaliser l'autorisation du Board dans le cadre des règlements FIFA et voir de quelle marge de manœuvre disposeront les Fédérations nationales pour les appliquer.

L'entraîneur de l'équipe de foot féminin de

Lyon, septuple championne de France, a quant à lui déclaré accepter sans difficulté le principe du port du voile sur les terrains. *« Cela ne me pose pas de problème de respecter tout ce qui est religieux, le ramadan notamment, ne m'a jamais posé de problème. Je me suis toujours adapté. Si les joueuses ont un voile dans une équipe en face de la nôtre, c'est leur **culture** [...], cela n'empêche pas le ballon de rouler. C'est à moi de m'adapter le cas échéant. »* Au Sénégal, en août 2013, un arbitre avait interrompu un match pour rompre son jeûne de Ramadan. Faudra-t-il s'adapter aussi à pareille situation ?

Faudra-t-il s'adapter un jour aux épreuves de natation en niqab ?

Plusieurs organisations féministes, dont « Ni putes, ni soumises » ont dénoncé une *« régression vis-à-vis des femmes. »* A. Sigier, présidente de la Ligue du droit international des Femmes a déploré elle aussi qu'« on présente comme un progrès ce qui est une régression ». Selon elle, la décision de la FIFA est uniquement politique : *« On dit que l'on respecte les femmes, mais en réalité on les stigmatise. La FIFA se fiche de leurs performances en tant qu'athlètes, elle veut juste satisfaire leurs gouvernements. »*

Le risque d'extension de cette mesure à tous les sports, professionnels comme amateurs est là, et demain pourquoi pas au sport à l'école, ce qui alors s'opposerait au respect de la laïcité scolaire ?

Le principe de neutralité du sport, où les athlètes se doivent de respecter les règles et les valeurs du stade, en laissant leurs convictions religieuses aux vestiaires a été contourné. La prise en compte des jeunes femmes qui se battent pour pouvoir jouer sans voile et les exemples des « pionnières musulmanes » comme la Marocaine Nawal El-Moutawakel, championne olympique du 400 mètres haies en 1984 et surtout l'Algérienne Hassiba Boulmerka, la championne olympique 1992 du 1500 mètres qui avait reçu des menaces de mort de la part d'intégristes, car elle ne portait pas le voile, et avait dû partir s'entraîner à Cuba, ont été désavouées.

Les pays du Golfe, notamment le Qatar, imposent la suprématie de l'argent et aussi leur vision de la femme : voilà le vrai bilan de ces nouvelles mesures. La reconnaissance du droit des Femmes et la Laïcité attendront....



ILLUMINATI

Dans un article du Monde daté du 22 avril 2014 et intitulé « Le bac option complot », Élisabeth Mignot s'interroge sur l'apparition grandissante des Illuminati comme responsables des événements mondiaux dans les cours d'histoire-géographie de certains lycées.

Elle part d'interviews de jeunes lycéens du « 9-3 » qui déclarent en avoir entendu parler, avoir vu des vidéos sur YouTube, savoir vaguement qui en fait partie, mais être incapables d'expliquer de quoi il s'agit.

La définition la plus « claire » donnée serait : « une sorte de secte composée en majorité de personnalités qui ont signé un pacte avec le diable. Ils sont censés nous manipuler. » ou bien encore « ils veulent diriger le monde » ?

Et dans une espèce de grand fourre-tout, ils parlent de « Sarkozy, Obama, Rihanna, Lady Gaga... et Le Pen ! Des attentats du 11 septembre et des emballages KitKat ! De Paranormal Activity 4 (chef d'œuvre bien connu des cinéphiles ! ndr), des symboles maçonniques (l'œil, le triangle) et de l'esclavage. Bref ! Tout est la faute des Illuminati !

Les Illuminati, ou « Illuminés de Bavière » sont, à l'origine, une société de pensée née en 1776 en Allemagne et bannie en 1784 (12 ans d'existence, c'est dire !). Inspiré de la philosophie des Lumières, son concept relève d'un gouvernement mondial dirigé par des élites intellectuelles aux idées humanistes !

Ils réapparaissent au XXI^{ème} siècle à la faveur d'une certaine littérature de Science Fiction, de jeux (de rôles, de société, vidéos), de blogs ...

Parti des États-Unis, le phénomène trouve un public attentif et intéressé dans une jeunesse française issue des milieux les plus défavorisés ou en quête d'identité comme les jeunes issus de l'immigration.

La Miviludes (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) a porté son attention sur le phénomène suite à des signalements de parents inquiets. Aucune enquête n'est cependant en cours pour l'instant car la Miviludes se trouve confrontée au problème suivant : pas de gourou, ni de lieu, ni de pratiques comme habituellement dans les sectes. Et pour cause ! Tout se déroule sur et avec Internet !

Ainsi, des professeurs se font traiter d'Il-

luminati par leurs élèves, simplement pour le fait d'être représentants de l'autorité et détenteurs du savoir dans leur fonction. Ces mêmes élèves qui, désireux à cet âge d'avoir des réponses sur le fonctionnement du monde et leur avenir, refusent le discours officiel des institutions, persuadés qu'on leur ment, et cherchent leur propre vérité dans des thèses complotistes à dominante ésotérique.

Ils trouvent ainsi dans la thèse de l'existence des Illuminati, les coupables idéaux à l'explication de leur propre condition, les responsables de toutes leurs souffrances et les générateurs d'injustices.

Il n'en faut pas plus pour arriver à des amalgames sur la Shoah, l'esclavagisme ou les attentats du 11 septembre, et in-

l'Éducation nationale est éloquente sur son incapacité à cerner et encore moins à enrayer le problème : il a été demandé aux établissements scolaires d'afficher la « Charte de la Laïcité à l'École » en septembre 2013. Demande dont on ne peut que se réjouir au CRÉAL, mais qui semble bien insuffisante face aux besoins d'explications, de pédagogie et de formation, tant pour les élèves que pour leurs professeurs.

Ces derniers ? confrontés à une concurrence dispersée, impalpable, et qu'ils ne peuvent maîtriser directement, peinent à donner à leurs élèves les outils qui leur permettraient de mieux distinguer le vrai du faux, le manipulable du fiable, l'histoire du mensonge.

Pour Stéphane François, politologue, chercheur et professeur, régulièrement cité sur le site Conspiracy Watch (un observatoire des théories du complot), ces thèses Illuminati qui paraissent être l'apanage d'une jeunesse dépolitisée sont liées à une sphère politiquement identifiée. En effet, les discours tenus par la mouvance de Dieudonné et d'Alain Soral sont largement visionnés sur le Net.

L'idéologie de « l'Empire », professée par Alain Soral correspond à une version plus complexe des Illuminati et reprend les codes du complot conspirationniste prônés sur les sites des Illuminati. Comme le questionne Élisabeth Mignot « Les Illuminati en seraient-ils une version simplifiée, plus abordable pour les jeunes ? » □

Sources : article du Monde du 22 avril 2014 signé par Élisabeth Mignot
« La foire aux illuminés » de Pierre-André Taguieff (Mille et une nuits, 2005)
site Internet de Conspiracy Watch, articles de Rudy Reichstadt et références de Stéphane François



tégrer des propos antisémites et négationnistes aux thèses complotistes des Illuminati.

Les professeurs confrontés à ces interruptions dans leurs cours, tentent bien de leur apporter des réponses, de démontrer les invraisemblances des thèses, d'argumenter sur les exemples donnés par les élèves. Mais, comme le rappelle Élisabeth Mignot, les professeurs n'ont pas toujours de temps à prendre sur des programmes déjà chargés ; ils n'ont pas forcément reçu de formation sur les façons d'aborder ces raisonnements construits à partir de blogs.

Et bien sûr, la réponse du Ministère de

VIE DU CRÉAL-76 - INITIATIVES - AGENDA

Dates à retenir

- 21 mai 2014 **Sortie à GUISE. URGENT** Encore 7 places disponibles 06.78.23.25.44
- 21 mai **"Un genre qui dérange"** (voir p. 2 et p.11)
- 3 juin 18h **"Jaurès 100 ans après : ses combats pour la laïcité et le socialisme"** (voir p.2 et p.13)
- 30 septembre, 18h St-Etienne-du-Rouvray : Anicet LE PORS **"La laïcité spécificité française ou valeur universelle ?"**
- 15 octobre 17h30 à, et en partenariat avec l'ESPÉ **"Pourquoi n'enseigne-t-on pas que la terre est plate ?"** avec **Guillaume LECOINTRE**
- 9 décembre, en relation avec l'anniversaire de la loi de 1905 (initiative à finaliser) Cinéma **"Les 3 vies du Chevalier"** de Dominique DATTOLA

LA QUENELLE ANTI-SYSTÈME

Ainsi, il existerait un « système » auquel il conviendrait d'appartenir pour espérer réussir. Réussir ses études, réussir professionnellement, réussir affectivement. Réussir financièrement quoi ! Les rebelles à ce « système » dont Dieudonné M'bala s'est fait le gourou ont choisi le geste de la « quenelle » (sorte de salut nazi inversé) pour signe de ralliement des rebelles « anti-système ».

La formule est simple voire simpliste d'autant qu'elle justifie tous les échecs. A quoi bon s'efforcer, voire tenter de suivre assidument ses cours, de s'attacher à une formation professionnelle, de se battre pour l'emploi si on ne fait pas partie de ceux et celles qui pour des raisons sociales, politiques, voire raciales, vous ferment l'entrée au « système ». C'est peine perdue. Autant œuvrer à détruire le « système ».

Le schéma marxiste présente la société comme constituée de deux classes antagonistes : celle des prolétaires vendant leur force de travail et celle des détenteurs des moyens de production tirant profit de la domination des premiers.

L'utilisation du concept de « système » permet de contourner cette réalité socio-économique en inventant à l'usage de tous ceux qui se sentent exclus ou mal considérés un ennemi fantasmé qui peut prendre diverses formes selon les circonstances ou les situations particulières de chacun. Ce qui permet de donner, par amalgame, une consistance politique à la désignation de coupables tout trouvés selon leur origine ethnique réelle ou imaginaire, leur confession supposée, leur position sociale, leurs choix philosophiques... tous unis dans en une sorte de confrérie ourdissant un gigantesque complot dans le but de maîtriser le monde. Ainsi a-t-on pu entendre lors de manifestations autour de la campagne contre le mariage pour tous des slogans condamnant tout à tour et ensemble les Juifs, les francs-maçons et les homosexuels.

Cette formule a la vertu de rassembler en une même détestation « anti-système » tous ceux qui éprouvent des ressentiments divers voire opposés mais qui sont tous présentés comme les exclus d'un « système » réservé à une « élite » polymorphe que chacun peut se figurer pour son propre compte sans avoir recours à une analyse contradictoire et collective. Le mot seul agit, comme suffisant à éveiller l'affect de la détestation qui à elle seule fait lien.

Le mot « système » dans le langage courant est le plus souvent suivi d'un adjectif précisant un usage défini : un code de référence comme le système métrique, une institution comme

le système scolaire, une construction politique comme le système économique... Exempt de tout adjectif, le mot entre dans le langage politique comme l'expression idéologique désignant l'obstacle à l'épanouissement de ceux et celles qui prétendent ne pas présenter les caractéristiques permettant de l'intégrer ; rejetés qu'ils sont par les maîtres de ce « système ». La boucle est bouclée, nous sommes devant une construction intellectuelle tautologique qui prétend désigner la cause de toutes les frustrations non pas en leur apportant des solutions mais en en désignant l'obstacle à abattre pour obtenir satisfaction. L'« anti-système » à l'inverse de la lutte des classes qui met en confrontation des corps sociaux clairement définis, se présente comme refusant toute référence collective et encore moins tout projet collectif livré à l'analyse raisonnée. Le délitement du « mouvement ouvrier » qui seul peut donner un sens collectif porteur de projet politique aux « damnés de la terre » permet l'émergence de cet « anti-système » qui entend amalgamer des frustrations hétéroclites voire contradictoires sans vouloir donner une dimension émancipatrice à leur dépassement. Cette stratégie rassembleuse à toujours été celle des partisans du recours à un État fort et autoritaire fondé sur l'essentialisme identitaire transformant la légitime colère sociale en détestation de responsables stéréotypés imaginaires désignés comme profiteurs du « système ». Pour ce rôle, Pétain avait fabriqué un personnage tour à tour juif, franc-maçon et instituteur laïque comme responsable de la défaite. Trois archétypes qui se seraient développés sur le fumier de la démocratie républicaine.

Les diverses détestations exacerbées de l'« anti-système » devront un jour se rassembler derrière une personnalité les maudissant toutes, un chef quoi, capable de tenir tête au « système » et de le renverser pour permettre l'épanouissement des opprimés. On connaît la chanson « Maréchal nous voilà ». Jean-Marine la Pen ne s'est-elle pas présentée lors de la présidentielle 2012 comme la « seule candidate anti-système » ? □



La décroissance Éd. La découverte / poche ISBN : 9782707174574 -
256 p. 10 €

Avec **La décroissance**, D.BAYON, F.FLIPO et F.SCHNEIDER cosignent là un essai dont l'impertinence le dispute à l'urgence qu'il y a à s'emparer de cette question vitale. Son articulation pédagogique en 10 chapitres permet de saisir les enjeux que recouvre cette notion désignant une mouvance intellectuelle et militante qui estime que la crise climatique et les impasses du modèle capitaliste ne pourront être surmontées qu'au prix de l'abandon du schéma de développement productiviste et de ses fondements : le culte fétichiste de la croissance et la croyance

aveugle dans les bienfaits des progrès technoscientifiques puisque, de gré ou de force, l'humanité devra apporter des réponses à l'épuisement des ressources et aux dégradations environnementales.

« Doux rêve », « dangereuse utopie », « projet réactionnaire », on a tout entendu à propos de la décroissance, qui suscite souvent une condescendance amusée ou une méfiance instinctive de la part du monde politique ou du monde intellectuel, à droite comme à gauche. C'est ce qui rend si précieux ce livre sans équivalent, qui brise les malentendus et préjugés les plus répandus sur la décroissance, en s'efforçant de faire naître un débat sérieux et argumenté à son propos.

UN "GENRE" PAS TRÈS CATHOLIQUE...

Après avoir manifesté dans la rue et occupé les médias en revendiquant une restriction des droits, un mouvement réactionnaire s'attaque maintenant à l'école et à la pédagogie, et donc au monde enseignant. Il nous faut donc tenter d'analyser ce phénomène, pour mieux le comprendre et être en mesure de riposter avec des arguments solides. L'entreprise est vaste, mais nous devons poser un certain nombre de questions à éclaircir :

- Le genre : De quoi parle-t-on ?
- La « théorie du genre », l'« idéologie du genre » existent-elles ?
- Qu'est-ce que les *gender studies* ou « études de genre » ?
- Le concept de genre en sociologie : un outil d'analyse pertinent pour déconstruire les stéréotypes ?
- Par quels amalgames et glissements sémantiques les programmes scolaires, les principes pédagogiques et les supports d'activités des ABCD de l'égalité sont-ils ciblés par la polémique ?
- En quoi consistent les rumeurs ? Qui les orchestre (personnalités, groupes de pression, médias, sites) ?
- Quels sont les enjeux de cette bataille ?
- Pour quelles raisons devons-nous nous opposer à ces mouvements réactionnaires, politiques ou religieux, qu'avons-nous à défendre dans l'école et dans la société ?

"Un genre qui dérange"

Réunion publique à ROUEN, Halle aux Toiles , Place de la Basse-Vieille-Tour , organisée par :

- Sud Éducation Haute-Normandie et le CRÉAL-76

Mercredi 21 mai à 20h

avec Élise LEMERCIER, Hugues DEMOULIN, Fanny JEDLICKI

LES RACINES D'UNE SI VIEILLE QUERELLE ⁽¹⁾

(d'après un article de Grégory Chambat paru sur le site « Questions de classe(s) » de mars 2014)

Pourquoi, en 2014, et alors qu'un consensus semble se faire sur le sujet, les débats autour de l'égalité des sexes suscite-t-il brusquement tant de passion ? Consensus apparent alors ! L'offensive réactionnaire s'avance masquée en empruntant le chemin de l'école.

Une marée réactionnaire a pu ainsi passer insensiblement de la lutte contre le mariage pour tous à l'appel au boycott de l'ABCD de l'égalité en passant par la campagne contre un certain nombre d'ouvrages jeunesse porteurs du message égalitaire et dont certains étaient dans les bibliothèques scolaires depuis des années sans que personne ne s'en soucie.

Le fond de sauce de ce mouvement accroche au fond de la vieille marmite de l'expiation des turpitudes post-soixante-huitardes par le nécessaire retour à l'ordre moral.

Mais cette vieille querelle scolaire ne remonte-t-elle pas aux origines mêmes du système éducatif républicain qui lui-même a eu bien du mal à admettre l'égalité des garçons et des filles... devant le droit à l'éducation. Égalité qui ne fut approchée que par étapes : égalité par l'égal accès aux établissements scolaires, égalité par les contenus disciplinaires, égalité par la mixité (autant des enseignants que des élèves).

Si les femmes participèrent activement à la Révolution française, on ne peut pas dire qu'elles en furent les premières bénéficiaires mais qu'elles furent plutôt, les premières victimes des défaillances du principe d'égalité pourtant promis : aucun droit politique ne leur fut reconnu. En termes d'éducation, le décret du 7 brumaire an II (28 octobre 1793) précise à quoi l'éducation des filles devra se limiter : « *les filles apprendront à lire, écrire, compter, les éléments de la morale républicaine, elles seront formées aux travaux manuels de différentes espèces utiles et communes [afin de] ...préparer les filles aux vertus de la vie domestique...* ». Ces apprentissages « *aux talents utiles dans le gouvernement d'une famille* » ne pouvaient être confiés qu'à une femme éventuellement institutrice, le plus souvent... l'épouse de l'instituteur.

La monarchie revenue aux affaires, l'Ordonnance royale sur l'enseignement primaire du 29 février 1816, dispose que filles et garçons doivent faire classe à part et interdit aux femmes le droit d'enseigner aux garçons. Ce qui conduit parfois à ce que l'instituteur accueille les garçons le matin et les filles l'après-midi.

En 1835, probablement pour remédier à cette alternance, le législateur impose une « *séparation matérielle et permanente* » sous la forme d'une « *cloison séparative d'un mètre minimum* » entre les garçons et les filles. Hauteur qui sera portée à un mètre cinquante en 1851. Cette même année, il est décidé de décaler d'un quart d'heure la sortie des filles de celle des garçons...

Ces dispositions qui montrent toute la crainte qu'inspirait la coéducation ⁽³⁾ des garçons et des filles ne se contentent pas de se matérialiser par des mesures pratiques. Elles concernent également l'enseignement lui-même et les programmes qui ne doivent pas semer le trouble dans la hiérarchie établie

des sexes mais plutôt préparer au rôle social attribué à chacun d'eux. Cette conception de l'enseignement à dispenser aura la vie dure. Jules Ferry n'y échappera pas quand on peut lire dans les Instructions détaillées du 27 juillet 1882 qu'il convient de « *faire acquérir aux jeunes filles les qualités sérieuses de la femme de ménage* ». Et les instructions de 1923 persistent : « *La théorie dans l'enseignement ménager doit inspirer aux jeunes filles l'amour du foyer, en leur montrant que les opérations en apparence les plus humbles de la vie domestique se relient aux principes les plus élevés des sciences de la nature et que, pour reprendre le mot antique, il y a partout du divin* »... Et pour très longtemps encore resteront en vigueur les dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1917 précisant le contenu des épreuves du Certificat d'études primaires qui impose « *une composition sur les connaissances scientifiques usuelles* » en précisant bien le champ genré de ces connaissances : « *pour les garçons, application élémentaire des sciences à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; pour les filles, à la vie ménagère* ».

L'enseignement secondaire n'échappe pas à cette partition. Le cas de Julie-Victoire Daubié, la première femme à obtenir le bac en 1861 est anecdotique quand on sait qu'elle s'est préparée à l'examen à son domicile puisque les lycées ne scolarisaient que des garçons. C'est avec la loi Camille Sée de 1880 que l'enseignement secondaire s'ouvre aux filles. Mais bien entendu dans des établissements qui leur sont réservés et avec des programmes différents (sur un cursus de 5 ans au lieu de 7) qui n'ouvrent pas la possibilité de passer le bac et donc de pouvoir accéder à l'université. Il faudra attendre 1919 pour que soit créé un baccalauréat... féminin qui sera unifié à celui des garçons en 1924. Toutefois les programmes des filles comprenaient toujours des options spécifiques et obligatoires telles que les « *travaux à l'aiguille* » ou encore l'économie domestique et ménagère.

Mais la marche vers la mixité a-t-elle été engagée au nom de l'égalité ? Les impératifs budgétaires seront plus sûrement le déclencheur de la « *gémiation* » des écoles primaires publiques que les revendications des pédagogues tels que Francisco Ferrer, Sébastien Faure ou Paul Robin ⁽⁴⁾. C'est le gouvernement Herriot de 1926 qui engage ce mouvement de « *gémiation* » qui fut une étape dans le lent cheminement du système éducatif vers la mixité, aussi bien des enseignants que des élèves puisque si une institutrice pouvait enseigner dans une école de garçons un instituteur ne pouvait pas enseigner dans une école de filles. On peut en lire dans l'édition de 1951 du *Livre des Instituteurs* (dit Code Soleil) cette définition : « *les écoles gémées résultent de la transformation, en vue de la coéducation, de deux écoles spéciales contiguës* ». Les économies envisagées induisent le recours progressif à la coéducation. La « *coéducation des sexes* » qui selon les forces réac-

tionnaires et cléricales de l'époque ne pouvait que conduire à une confusion des sexes ⁽⁴⁾ donc à la débâche.

Ce mot semble si porteur d'indécence qu'il faut attendre les années 1950 pour qu'on ose évoquer le terme « mixité » à propos d'organisation scolaire. Le commentaire plus que la définition qu'en donne *Le Grand Larousse encyclopédique de 1963* est édifiante à cet égard et rejoint des objections actuelles sur la nécessité de l'abandon de la mixité ⁽⁵⁾ : « *État d'une école où les filles et garçons sont admis. Certains éducateurs émettent des doutes sur l'efficacité de la mixité.* ».

Si en 1957, la mixité de l'enseignement primaire devient légale, cela ne veut pas dire qu'elle est généralisée. Mais quand en 1959, la réforme Berthoin décide qu'il ne sera construit dorénavant que des lycées mixtes, le mouvement semble vraiment engagé.

En 1963, la création des CES (Collèges d'Enseignement Secondaire) poursuit le mouvement avant qu'en 1975 (décrets d'application en 1976), la loi du ministre René Haby rende la mixité de l'école obligatoire de la maternelle au lycée. Mais le conservatisme académique a la peau dure : les Écoles Normales supérieures d'Ulm et de Sèvres ne deviendront mixtes qu'en 1986 ! □

⁽¹⁾Pour approfondir le sujet : « Une histoire de la mixité » de Geneviève Pezeu, N°487 des Cahiers pédagogiques - Dossier « Filles et garçons à l'école » ou bien « Le sexisme originel de l'École républicaine » de Claude Lelièvre

⁽²⁾En 1834 et à titre exceptionnel et transitoire des institutrices peuvent diriger des écoles de garçons.

⁽³⁾Le lent mouvement officiel vers la mixité commencera par le mouvement de germination des écoles amorcé sous le gouvernement Herriot de 1926 et ne sera véritablement accompli qu'en 1975.

⁽⁴⁾Voir « Combat laïque » n° 52 (page 14)

⁽⁵⁾En effet, faute de pouvoir s'opposer de front à la mixité, certaines voix qui se veulent autorisées prétendent que cette organisation scolaire serait une des raisons de l'échec des garçons humiliés par la réussite des filles...

CÉLESTIN FREINET, EN NOVEMBRE 1927

Il n'est pas besoin de beaucoup d'efforts d'adaptation pour trouver que cette réflexion de Célestin Freinet datée de novembre 1927 à propos de l'École et du rôle de ses enseignants reste d'une persistante actualité.

« Nous ne nous faisons pas d'illusions : nous ne pensons pas que l'École peut régénérer le monde, qu'elle peut préparer la paix et l'union des peuples, qu'elle peut amener le triomphe du travail. Nous tous qui sommes mêlés chaque jour à la dure lutte de l'École contre le milieu social, savons bien que ce n'est là qu'un beau rêve. L'éducation maximum que nous pouvons donner sera vite anéantie par les influences abrutissantes de la presse, du cinéma, de l'organisme capitaliste tout entier.

Et si nous sommes persuadés de ce fait : que l'École est nécessairement l'image du régime, ne devons-nous rien faire que servir ce régime en servant l'École ?

Nous ne pensons pas.

Sans espoirs démesurés, nous tâcherons d'être sans cesse à l'avant-garde de la pédagogie populaire. Par notre action, nous montrerons aux éducateurs que l'école actuelle est loin d'être celle que nous rêvons pour le peuple ; nous prouverons que donner de son mieux l'éducation scolaire, telle qu'on la comprend ordinairement, n'est pas forcément servir les enfants du peuple ; nous dénoncerons les pratiques, les méthodes qui, loin de contribuer à la libération de l'homme, préparent son plus entier asservissement aux forces aujourd'hui régnantes : les banques et les trusts.

Et les obstacles mêmes que nous rencontrerons montreront davantage quelles forces s'opposent à la libération de l'École. Face au verbiage démocratique, nous essaierons de préciser le problème pédagogique révolutionnaire.

Notre effort commun pour la régénération de l'enseignement n'aura pas été inutile s'il a contribué à donner aux élèves quelques velléités de libération et aux maîtres une idée plus précise de leur rôle social dans la société capitaliste. » □

Le CRÉAL-76 vous invite

Halle aux Toiles
Place de la Basse-Vieille-Tour Rouen
Mardi 3 juin à 18h

**"Jaurès cent ans après :
ses combats pour
le socialisme et la laïcité"**

Par **Jean-Numa DUCANGE**
maître de conférences
en histoire contemporaine

Jean-Numa Ducange est Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Rouen et membre du laboratoire de recherche GRHIS. Il travaille sur l'histoire des socialismes en France et dans les pays germanophones, ainsi que sur les héritages de la Révolution française. En 2014, il est à l'initiative de plusieurs rééditions de textes de Jean Jaurès, notamment d'une anthologie à paraître en septembre au Livre de Poche, ainsi que d'un volume de ses "œuvres" en cours de parution aux éditions Fayard.

Il participe à la réédition en souscription, du plus grand texte de Jean Jaurès consacré à la Révolution française :

"Histoire socialiste de la révolution française"

Renseignements en suivant ce lien :

http://editionssociales.fr/documents/Jaures_HSRF_souscription.pdf

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	R	E	D	E	M	P	T	I	O	N
2	E		E	G	E	D	E		I	E
3	L	E	B	E	L				N	C
4	I	R	R	E	A	L	I	S	T	E
5	Q	U	A	N	T	I	F	I	E	S
6	U	C	I		O	N		E	S	S
7	A	T	L	A	N	T	E	S		A
8	I	A	L		I	E	R	T		I
9	R	I	E		N	A	G	E	U	R
10	E	S	S	I	E	U		S	E	E

grille n° 35

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

grille n° 36

HORizontalement

1. Abandonner spirituellement.
2. En bout de queue.
3. Equipe du Jésus ; côtés obscurs.
4. Quel fouillis !
5. Tous à poil !
6. Pas franchement autorisée.
7. Fit rentrer dans le rang.
8. Titre de propriété ; il tentait de ralentir le galop de la phtisie.
9. Nostalgie ou promesse ? ; rencontra bien des difficultés.
10. Savent mener leur barque, eux.

Verticalement

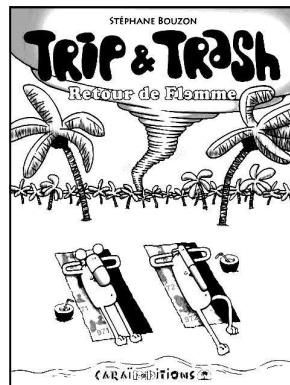
- A. Cool quoi !
- B. Fit aglagla ; se baigne dans la Vire ; vraiment, oui.
- C. Poésie abrégée ; tumulte... éclatée.
- D. De ferme façon.
- E. Lettres d'un vieux sicilien ; légendes scandinaves.
- F. Cœur de vampire ; celui du pays est nostalgique ; voies en voie de disparition.
- G. Otai de notre vue.
- H. Milan, centre ; pédaliacée parfois magique.
- I. Même devenue CE, marchait déjà bien souvent sur la tête ; Léo en semait des graines.
- J. Erouvais.

Copinage

Stéphane BOUZON ne se contente pas d'illustrer notre bulletin. Il publie aussi des BD. Ci contre, la couverture de son dernier ouvrage.

Davantage d'informations en suivant ce lien :

www.tripetttrash.com



Un adhérent (merci Jean-Marie) nous a transmis cette photo d'une plaque de rue londonienne :



GRANDE-BRETAGNE

Neutralité scolaire aussi

Dans le précédent numéro de « Combat laïque », il était question de la décision pour le moins ambiguë du Conseil d'État concernant le port de signes d'appartenance religieuse par des personnes prêtant leur concours bénévole à des enseignants lors de sorties ou d'activités scolaires obligatoires à l'école publique.

L'article se terminait par cette remarque : « ... le Conseil d'État semble avoir oublié le cas d'une famille qui confie ses enfants à l'école publique précisément pour ne pas les voir mis sous l'autorité d'un encadrement affichant ses préférences confessionnelles. Qu'advient-il lorsqu'une de ces familles demandera à ce que leurs enfants soient dispensés des activités organisées avec un accompagnateur ne respectant pas une neutralité confessionnelle ? »

Une information venant de Grande-Bretagne (Marianne n° 888 du 25 mai 2014) vient opportunément apporter une illustration à cette question.

A Birmingham (West Midlands), des parents d'élèves ont alerté les autorités académiques du fait que les écoles publiques où ils scolarisent leurs enfants se sont peu à peu retrouvées sous l'emprise idéologique d'une secte islamiste. Ainsi l'enseignement religieux qui se pratique dans les écoles publiques britanniques ne concerne dorénavant que l'islam, les garçons et les filles sont dûment séparés et les cours d'éducation sexuelle ont été supprimés. Il ne faut pas voir ici une quelconque manifestation de l'islamophobie ordinaire que certains sont toujours si prompts à dénoncer. Ce sont des parents d'élèves musulmans qui ont été les premiers à protester, exigeant que les autorités académiques mènent une enquête et obtiennent le retour à un enseignement non confessionnel comme ce doit être de règle dans les écoles publiques britanniques.

Deux cents plaintes émanant de parents d'élèves de 25 écoles publiques de la ville ont été déposées auprès du maire de Birmingham. Sans trop de réactions municipales dans un premier temps. Jusqu'à ce que le ministre de l'Éducation, devant l'ampleur médiatique que prenait cette affaire, décide de confier ce dossier à un... ancien agent du contre espionnage.

Un père d'élève interrogé par la BBC résume bien la situation : « Si je voulais que mes enfants soient élevés selon d'islam, je les mettrais dans le privé. Mais, si l'enseignement public se fait prendre en otage par des religieux, où vais-je les inscrire ? »

Voilà une bien bonne question à soumettre au Conseil d'Etat... et à Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, qui, interrogé à ce sujet le lundi 12 mai sur les antennes de RMC et BFM TV, a répondu : « Il faut faire preuve de discernement et regarder de quelle manière, oui, dans un certain nombre de situations, on peut accepter que – c'est déjà le cas – des mamans qui portent un voile accompagnent les sorties scolaires». □

ARABIE SAOUDITE

Il avait déjà été condamné en première instance à sept ans de prison et 600 coups de fouet (une brève dans le quotidien Libération du 8 mai 2014).

Peine aggravée pour celui qui avait eu l'audace de critiquer la police religieuse et certains agissements et fatwas d'oulémas, Raëf Badaoui, fondateur du Réseau libéral saoudien a été condamné pour atteinte à l'islam à une peine de dix ans de prison et à une amende d'un million de riyals (190 000 €).

Encore faudrait-il qu'il survive aux 1000 coups de fouet que prévoit sa nouvelle condamnation.

IRAK

La crainte d'être taxé d'islamophobie a cette vertu de faire taire toute protestation, toute critique qui viendraient flétrir une décision prise par une autorité musulmane. C'est la raison pour laquelle le CRÉAL reste, pour lui-même, très réservé sur la pertinence de ce terme et plus généralement très perplexe sur l'usage immodéré qu'il en est fait.

Ainsi apprend-on que dans l'Irak libéré du tyran Saddam Hussein par la puissance impériale qui y a installé la démocratie, le nouveau gouvernement - probablement, de ce fait inspiré par le souci démocratique - vient d'approuver une proposition de loi présentée par son ministre de la Justice Hassan Halbous Hamza Al Shammari, éminente autorité du parti islamiste chiite Al Fadida, une loi portant sur la révision du Code de la famille. Parmi diverses dispositions qu'on ne saurait qualifier de rétrogrades sans craindre un procès en islamophobie du genre la mise sous tutelle des femmes et leur devoir de soumission aux exigences sexuelles de leur époux, on notera celle concernant l'âge légal pour le mariage des (très) jeunes filles.

En effet l'Irak - si comme il est fort probable le parlement avalise cette proposition de loi - sera le premier pays au monde à légaliser le mariage des toutes, toutes jeunes filles de moins de 9 ans.

Les protestations des associations féministes irakiennes qui ont alerté sur la recrudescence des mariages de petites filles depuis l'abrogation de la loi interdisant le mariage des mineures n'y changeront rien. Pas plus que celles de l'ONG Al Tayf qui a signalé avoir eu connaissance qu'au cours de mois de mars, six « enfants-épouses » étaient mortes, en cours de grossesse ou d'accouchement. Dans la même période cette ONG a dénombré pas moins de 200 répudiations suite à une fugue de la mariée ou pour incompétence domestique ou... conjugale.

Grâces en soient rendues aux vertus du relativisme culturel qui nous interdit d'annoncer que le gouvernement irakien est sur le point de légaliser la pédophilie. On savait déjà que se libérer d'une oppression ne suffisait nullement à accéder au respect des droits humains. On voit ici confirmé que dans la longue marche entreprise pour que soit reconnue l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, il convient d'avoir une attention particulière au sort réservé aux petites filles.

Dénoncer cette situation directement inspirée par des préceptes religieux ou coutumiers barbares et rétrogrades, est-ce se rendre coupable d'islamophobie ? Que ceux qui le pensent s'interrogent sur le silence des organisations confessionnelles musulmanes comme celui du CFCM dont le président vient pourtant de signer avec divers responsables religieux et politiques un appel où nous pouvons lire : « Unissons-nous autour des valeurs de la République » □

ALGÉRIE

Dans un communiqué daté du 26 avril 2014 le PLD (Parti pour la laïcité et la démocratie) porte une appréciation très sévère à propos de l'élection du Président de la république algérienne le 17 avril dernier.

Le peuple, d'ailleurs ne s'y est pas trompé. L'abstention a atteint un record historique puisque selon les chiffres officiels, chiffres largement sous-estimés, un Algérien sur deux n'a pas jugé utile de se rendre aux urnes !

Le PLD dénonce tout à la fois la mascarade de la mise en scène d'une démocratie de façade organisant un holdup électoral et la caution que lui a apportée une "communauté internationale" préférant conforter le statu quo plutôt qu'exprimer son soutien aux forces démocratiques. Durant cette période se voulant « démocratique » la répression n'a pas pour autant cessé aussi bien à l'encontre du mouvement « BARAKAT », qui a réussi à entretenir la flamme de la contestation à Alger et dans d'autres villes du pays, qu'à l'encontre des militants de la cause *Amazigh* en Kabylie qui ont tenu à marquer le 34^{ème} anniversaire du printemps berbère en tentant d'organiser une manifestation pacifique à Tizi-Ouzou. La répression policière s'y est exercée avec une brutalité devenue ordinaire. Le PLD tire cette conclusion : « Opérer en solo, faire cavalier seul, jouer sa propre partition n'est pas et ne peut pas être la solution pour les partis démocrates car c'est là une posture qui contrarie nos convergences, affaiblit notre puissance de frappe et déroute l'opinion ». Le communiqué se termine par un « Appel à l'unité des démocrates » dont l'amorce pourrait être le Forum des Citoyens pour la Deuxième République (FCDR) récemment créé en vue de la fondation de la deuxième république moderne démocratique et sociale.



Indépendamment de toute appréciation sur l'orientation politique du PLD, c'est pour le CRÉAL-76 l'occasion de rappeler l'engagement radicalement laïque de ce parti algérien. On nous dit souvent que la laïcité est inconcevable dans certaines parties du monde trop ancrées dans des références religieuses. Voici pourtant une tribune de Soad Baba-Aïssa, militante féministe laïque, porte-parole du PLD (section immigration).

Laïcité, utopie réaliste !

Au-delà du courage politique, le PLD offre au citoyen et à la citoyenne lambda la possibilité de s'exprimer sur le choix de la société dans laquelle il/elle souhaite vivre. État théocratique ou État laïque ? Être musulman ou musulmane, condamnerait-il le citoyen à vivre dans une société où la religion intervient non seulement dans les affaires de l'État mais aussi dans sa vie quotidienne.

Cette Charte a une portée pédagogique essentielle. Elle rappelle le contexte historique, économique et les choix politiques des dirigeants de l'Indépendance de l'Algérie à nos jours. De l'instrumentalisation du nationalisme et de la religion : Islam, religion de l'État, les dirigeants se sont pourvus d'une assise confortable pour consolider le parti unique, refusant toute ouverture démocratique réelle.

D'une part, la pertinence pédagogique de cette Charte est dans l'explication des concepts : celui de la laïcité et celui de la sphère publique et de la sphère privée. La laïcité dévoyée de son sens est devenue mécréance alors qu'elle pose le principe premier de la liberté absolue de conscience à l'ensemble des citoyens. Il est capital de définir chaque concept par des exemples concrets : je peux être musulman(e) et laïque, catholique et laïque, athée et laïque. Il est fondamental de redonner aux fondamentaux leur place.

D'autre part, vous abordez la question laïque dans sa dimension démocratique. Oui, la laïcité est un pré-requis à la démocratie.

Après une décennie sanglante, les forces démocratiques ne peuvent se soustraire à la question de la construction d'une République Laïque. Poser la question de la construction d'une République Algérienne Laïque, n'est pas accessoire. Reléguer au second plan, la question de la laïcité, comme cela a été fait depuis l'Indépendance équivaudrait, encore une fois, à minorer les questions sociétales comme celle des droits des femmes, de l'enseignement et de la diversité culturelle.

Comment mettre un terme aux inégalités politiques, économiques et sociales ? En considérant que la laïcité va de paire avec la défense de justice sociale. Face à l'impasse du système ultra libéral, les fanatismes politico-religieux ti-

rent profit du désengagement de l'État dans ses missions d'intérêt général relevant de la seule puissance publique (maintien du service public égalitaire, accès aux systèmes de solidarité, accès au savoir, etc. L'État social absent ouvre la brèche à la prise en charge sociale des citoyens et des citoyennes par les associations religieuses au nom de la charité et favorise ainsi le prosélytisme.

Pourquoi l'abrogation du Code de la Famille ne peut demeurer une revendication secondaire au sein de la société algérienne ? La laïcité consacre l'égalité de droit, de responsabilité et de dignité entre les hommes et les femmes. Elle permet de mettre un frein à l'obscurantisme et au prétexte fallacieux de conformité au droit divin par l'État algérien pour

consacrer le modèle traditionnel de la famille patriarcale et confiner les femmes dans un statut de sous-citoyennes. La priorité serait légiférer pour des lois civiles égalitaires et consacrer un modèle de famille moderne et laïque.

Pourquoi les forces démocratiques ne doivent pas capituler devant l'Islamisme politique ? Il s'agit d'éviter toute mise en tutelle idéologique de l'opinion en interdisant les partis religieux, exigence républicaine d'un État de droit. En imposant un complexe de culpabilité quant à la question de la laïcité en Algérie, l'État algérien en collusion avec l'Islamisme politique l'occulte comme idéal d'émancipation universel, privilège des sociétés occidentales. Les citoyens et citoyennes des pays musulmans peuvent aussi as-

pirer à vivre selon les principes de laïcité pour défendre la démocratie et les libertés individuelles contre la pensée religieuse de l'islamisme.

Cette utopie réaliste, je m'y rallie. Elle est le résultat d'un projet politique possible. L'Algérie peut et doit devenir un pays laïque, ce n'est pas impossible. Dans un pays où la collusion du religieux dans la sphère politique a pris une ampleur considérable, votre projet de Charte est décisif et sans ambiguïté sur la défense de la laïcité.

Ce projet de Charte offre la possibilité aux Algériennes et aux Algériens de s'exprimer dans un pays où la liberté d'expression n'est pas aisée sur la question de la laïcité. Ce chapitre premier ouvre la voie du débat dans la société. □

IRAN

Du vent dans les voiles

Un souffle de liberté nous vient de l'Iran des mollahs et il ne doit pas leur faire plaisir. Lancée le 3 mai, la page « Libertés furtives des femmes iraniennes » lancée sur Facebook le 3 mai dernier comptait déjà le 10 mai quelque 93 000 abonnés ou plutôt abonnées. Et pourtant Facebook, bloqué en Iran, n'est accessible que par le biais de logiciels anti filtrage.

La page "Libertés furtives des femmes iraniennes" est devenue le rendez-vous de ces Iraniennes qui jettent le voile et qui se prennent en photo. Cela semble banal mais c'est ici considérable dans ce pays où le port du voile est obligatoire dans l'espace public en République islamique d'Iran. Sans foulard elles se prennent en photo qu'elles envoient à la page Facebook. Certaines femmes se font plus explicites encore dans leur action insolente en prenant le cliché devant des affiches prônant le bon respect du hidjab : « *Sur ordre de la police, se promener sur la plage sans tenues dignes est interdit et passible d'une poursuite judiciaire* », peut-on lire sur cette affiche ou "*Les sœurs! Respectez le hidjab islamique!*", sur cette autre devant lesquelles ont posé ces Iraniennes, chevelure au vent.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Quelques jours après le lancement de cette page, l'agence d'information semi-officielle Fars, proche des gardiens de la révolution, s'en est prise à son initiatrice, Masih Alinejad, célèbre journaliste exilée au Royaume-Uni, la qualifiant d'« antirévolutionnaire » qui cherche à « abolir le hidjab ».

Mercredi 7 mai, un groupe de bassidjis a manifesté de la place Fatemi, dans le centre de Téhéran, à la place Valiasr aux cris de « *Homme ! Où est passée ta dignité ? Où est passé le hidjab de ta femme ?* » ou « *Mort à celles qui n'ont pas de hidjab !* ». Les manifestants ont exigé des poursuites judiciaires à l'encontre de celles ou de ceux qui ne respectent pas les règles vestimentaires, le renforcement des actions de la police des mœurs et du contrôle du hidjab des Iraniennes. Cette réaction se trouve en décalage avec celle du président « modéré » Hassan Rohani qui ne semble pas insensible aux revendications exprimées par le mouvement "Libertés furtives des femmes iraniennes". Le gouvernement a pris ses distances avec les conservateurs : « *L'État n'est pas d'accord avec les manifestations sans autorisation, et celle qui s'est tenue mercredi était illégale* ».

Cette campagne photographique sert-elle de support à une nouvelle escarmouche entre les partisans d'une libéralisation des mœurs et les tenants de la tradition islamique pour tester l'état de la société iranienne ou constitue-t-elle les prémices d'une lame de fond dont les droits des femmes seraient le levier ; ce dont nous nous réjouissons ? □

L'AFFAIRE DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE GERSON : QUELS ENJEUX ?

Tout a officiellement commencé le 14 avril lorsque des élèves et des parents de l'établissement scolaire catholique Gerson, situé dans le 16^e arrondissement de Paris non loin de la Tour Eiffel, ont dénoncé sur l'antenne d'Europe 1 les dérives sectaires de leur établissement. Sont alors révélées les interventions d'Alliance Vita, association anti-avortement liée à la « Manif pour tous » contre le droit au mariage homosexuel. Les élèves racontent notamment comment les cours de catéchèse sont l'occasion pour Alliance Vita de déclarer qu'une fille prenant la pilule du lendemain serait une « semi meurtrière » tandis que celle qui avorte commettrait « un homicide volontaire ». Parents et élèves font état du traumatisme de plusieurs élèves ayant subi la violence moralisatrice de ces prétendus éducateurs.

De son côté, la Direction du Diocèse a admis que des propos « mal adaptés » ayant « choqué » ont été tenus lors de cours de catéchèse.

Aussi effarantes soient-elles, ces révélations ne sont que la partie visible d'une offensive intégriste cohérente dans ce gros établissement scolaire sous contrat avec l'État qui comporte une école maternelle et primaire, un collège et un lycée. Dans la foulée de ces premières déclarations, des membres du personnel, soutenus par la CFDT de l'enseignement privé, ont révélé l'implantation récente de l'*Opus Dei* parmi les enseignants et même au sein des responsables de Gerson. Ils décrivent l'atmosphère d'intimidation qui s'en est suivie. « Il y a une ambiance de flics, a témoigné un enseignant à l'AFP. On est surveillés dans la salle des profs, pendant les interours et ceux qui remettent en question ce qui se passe sont des 'rouges' ».

Et, comme tout se tient, on découvre aussi le projet d'ensemble, aux frais du contribuable, de la nouvelle direction de l'établissement: faire évoluer Gerson, ordinairement moins homogène que les autres lycées privés du 16^e arrondissement de Paris, dans un sens intégriste. On ne veut plus « ni d'enfants issus de familles recomposées, ni de parents séparés ou de familles monoparentales, ni de Juifs », a expliqué la FEP-CFDT à l'AFP. Et il serait désormais réclamé aux familles des certificats de baptême afin de sélectionner selon des critères religieux, commodément et sans risque d'erreur.

Peut-on accepter qu'un établissement scolaire demeure hors la loi ? La loi Debré de 1959 prévoit que l'établissement scolaire sous contrat avec l'État doit garantir « le respect total de la liberté de conscience (et que) tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, y ont accès. » Au vu de ce qui semble se passer à l'école Gerson, on est loin du compte.

Le scandale est tel que Benoît Hamon a diligenté une mission d'inspection générale pour faire la lumière sur cette affaire. Espérons que les Français connaîtront bientôt les conclusions de cette enquête et les décisions que prendra le ministère. En aucun cas, les établissements scolaires ne devraient ressembler à des centres d'endoctrinement entre les mains de prosélytes. Ils ne doivent pas davantage devenir pour leurs salariés des lieux où le droit du travail est bafoué. Les syndicats continueront à soutenir les personnels victimes de pressions et de harcèlement pour les faire taire ou partir, au mépris de leurs droits et de leur santé.

Mais jusqu'où le ministère peut-il aller pour empêcher le prosélytisme dans les établissements scolaires privés, légalement reconnus dans leur « caractère propre » ? Seuls les établissements

publics sont aujourd'hui concernés par la nouvelle charte de la laïcité à l'école. Il est à craindre que cette affaire confirme que la loi Debré protège médiocrement des dérives intégristes et que les laïques ont raison de contester le financement public des établissements scolaires à caractère confessionnel.

Il serait surtout illusoire de croire que la tentation obscurantiste sera durablement minoritaire à l'école privée. L'affaire de l'école Gerson s'inscrit dans un contexte de crise sociale et morale et de montée de l'extrême droite.

Elle fait suite aux manifestations massives de l'an dernier contre le droit au mariage homosexuel organisées par la droite et la hiérarchie de l'Église catholique. Lors de cette mobilisation réactionnaire de la « Manif pour tous », la direction de l'enseignement catholique a voulu impliquer directement les établissements scolaires privés, sur le modèle des manifestations de 1984 pour l'école privée. Elle trahissait en cela le projet global d'une prise en mains des écoles privées à un moment où les églises se vident tandis que les écoles catholiques refusent des élèves parce qu'elles sont trop pleines.

Les organisateurs du mouvement réactionnaire contre le mariage homosexuel ont heureusement échoué. Ils n'ont pu établir un rapport de force suffisant pour faire plier la gauche, à l'inverse de ce qui s'était produit en 1984. Le rôle des chrétiens laïques dans cet échec salutaire est encore aujourd'hui sous-estimé. Il en est de même de la résistance qu'au sein de l'école catholique, des enseignants et des familles ont opposée à l'enrôlement politico-religieux des écoles privées et de ses élèves dans la « Manif pour tous ».

Ainsi, retrouvons-nous dans la crise qui secoue aujourd'hui au grand jour l'école Gerson les protagonistes qui se sont opposés lors des « Manif pour tous » et la même volonté des secteurs les plus rétrogrades de l'Église catholique de s'atteler à la « nouvelle évangélisation » des écoles privées.

Mais ne nous y trompons pas. Aujourd'hui, la dénonciation de l'école privée tourne souvent à vide, au point de servir parfois de prétexte pour cacher les dévoiements de l'école publique.

Un management des personnels par la caporalisation, le mépris et le stress, une logique concurrentielle effrénée et un formatage des élèves par l'inculcation des « compétences » s'étendent dangereusement dans les établissements scolaires publics. Cette trahison de l'école républicaine ne peut que conforter l'autoritarisme et l'obscurantisme, qu'on voudrait d'un autre âge, qui cherchent à s'imposer dans les écoles privées.

Il en est de même de l'affaiblissement de la laïcité à l'école publique qui ferait directement le jeu des intégristes à l'école privée. Ainsi, on aurait pu s'attendre à ce que la Ligue de l'enseignement contribue à l'appropriation par les élèves, les personnels et les familles de la nouvelle charte de la laïcité à l'école publique. Au lieu de cela, elle a fait porter sur son blog Mediapart une pétition réclamant l'abrogation de la loi du 15 mars 2004 qui préserve l'école publique du prosélytisme religieux !

Une école publique qui valorise sans réserve les exigences émancipatrices de la connaissance rationnelle, encourage sans honte au travail scolaire et développe en chaque élève le goût du raisonnement critique, est aujourd'hui la meilleure garantie contre les pressions intégristes à l'école privée. □

LIBÉRALISME : PARTOUT UN DOGME DESTRUCTEUR

Régulièrement, nous nous faisons l'écho des ravages du dogme libéral, de la toute-puissance de l'argent, qui accroissent les inégalités et détruisent les solidarités comme les services publics qui en sont les outils, au nom de la quête quasi mystique de la rentabilité absolue ou de la compétitivité maximale. C'est avec une certaine sidération que nous voyons se développer cette adoration inconditionnelle du capitalisme le plus brutal qu'il s'agit désormais, après l'avoir instillé dans les esprits, de graver dans le marbre en lui conférant une valeur juridique supérieure à celle des lois et réglementations décidées ou votées souverainement par les États. Cela se vérifie à l'occasion des négociations secrètes sur le Grand Marché Transatlantique (aussi appelé TAFTA, TTIP ou PTCI) entre l'Union Européenne et les États-Unis. Mais c'est aussi l'idéologie de la servitude volontaire qui anime l'adoption du Pacte de Responsabilité en France.

50 milliards d'Euros d'« économies », dont 18 milliards sur le budget de l'État, 11 milliards sur les collectivités locales (communes, départements, régions), 10 milliards sur l'Assurance maladie, 11 milliards sur d'autres prestations sociales. Ce sont donc à la fois les fonctionnaires, les services publics (État), la santé et la solidarité - envers les plus démunis - qui sont concernés. Tandis qu'il est prévu 30 milliards de cadeaux aux entreprises sous forme d'allègements fiscaux et sociaux (sécurité sociale, famille). Ainsi ce plan organise « le plus gigantesque transfert des ménages, notamment les plus pauvres, qui ait jamais eu lieu en France vers les entreprises, y compris les plus riches ».⁽¹⁾ De fait, le message vers l'opinion publique est clair : déification de l'entreprise, diabolisation des services publics, des fonctionnaires, des cotisations et prestations sociales... Or une note de l'INSEE du 3 avril établit que les entreprises ont essentiellement utilisé les précédents cadeaux pour « accroître ou préserver leur marge » de profits.

S'affranchir du dogme libéral est donc une nécessité. On n'en prend pas non plus le chemin au niveau international comme l'atteste ce qui filtre des négociations UE-États-Unis sur le Partenariat

Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI). John Hilary, dans une brochure de mai 2014 y insiste : « *Le but principal du PTCI consiste à supprimer les 'barrières' réglementaires qui limitent les profits potentiels des sociétés transnationales de part et d'autre de l'Atlantique. Ces 'barrières' comptent en réalité parmi les normes sociales ou réglementaires écologiques les plus précieuses dont nous disposons.* »⁽²⁾ Cette notion de barrière est à préciser : il ne s'agit pas de baisser des droits de douane déjà très faibles mais bien de s'attaquer aux droits des travailleurs, à la sécurité alimentaire, aux réglementations sur l'usage de substances chimiques toxiques, à la législation sur la protection des données numériques... Autant de 'barrières' aux profits attendus par les sociétés transnationales. Quant aux droits de douane, plus importants pour les productions liées à l'agriculture, les baisser signifierait favoriser un mode de production industriel, condamner une agriculture respectueuse de l'environnement. En outre, le PTCI entend créer de nouveaux marchés en ouvrant à la concurrence les services et les marchés publics, prélude à des privatisations dans des secteurs comme la santé ou l'enseignement.

La souveraineté des États serait remise en cause par le système de « règlement des différends entre investisseurs et État » avec la possibilité « d'entamer des poursuites contre des gouvernements souverains en les traduisant devant des tribunaux arbitraux ad hoc en cas de perte de profit résultant de décisions de politique publique » !⁽³⁾ Tous les secteurs de l'économie et des services sont concernés ; citons deux exemples rendus possibles par un tel traité : « *Gaz de schiste : [...] la fracturation hydraulique pourrait devenir un droit pour les sociétés qui pourraient exiger des dommages et intérêts auprès des nations qui s'y opposent* » ; « *Enseignement : De la maternelle aux universités, les sociétés privées contesteraient aux écoles, cantines scolaires et resto U, toutes subventions municipales, régionales ou nationales.* »⁽⁴⁾ Il y a des précédents concernant les procédures arbitrales entre investisseurs privés et États, par exemple le traité

énergétique européen entré en vigueur en 1998 et qui garantit aux investisseurs étrangers « des conditions stables » pour leurs investissements, c'est-à-dire leurs profits. C'est celui-ci qu'invoque la société suédoise Vattenfall, propriétaire de deux centrales nucléaires en Allemagne et qui réclame 3,7 milliards € à Berlin qui a annoncé l'arrêt de ses centrales nucléaires après la catastrophe de Fukushima en 2011. Ainsi peut-on voir que la poursuite aventureuse du dogme libéral représente un danger réel et à court terme pour les populations et l'environnement. Ceci s'accompagnant d'un accroissement rapide des inégalités. D'après l'organisation non-gouvernementale OXFAM, « *les 85 personnes les plus riches totalisent une fortune équivalente à celle de la moitié de l'humanité* ». Le Fonds Monétaire International (FMI), aussi surprenant cela soit-il quand on connaît son rôle pour imposer l'austérité dans nombre de pays, établit que « *les inégalités nuisent à la croissance* ». ⁽⁵⁾ Le chef du département recherche du FMI écrit : « *les inégalités excessives risquent de peser sur la croissance, par exemple en réduisant l'accès à la santé et à l'éducation, en provoquant de l'instabilité politique et économique qui réduit l'investissement et en mettant à mal le consensus social requis pour faire face à des chocs de grande envergure.* » Il poursuit : « *il existe une relation robuste entre l'égalité et la pérennité de la croissance* ».

Bien sûr, il s'agit pour cette instance, de mesurer à quelles conditions optimales le capitalisme peut perdurer au profit d'une minorité. Pour cela, il a besoin de producteurs en bonne santé et formés à minima, d'une stabilité assurant des profits et un développement durables... Notre combat est différent puisqu'il s'agit, y compris en le transposant au niveau international, de faire advenir véritablement une république démocratique, laïque et sociale. □

(1) L. Mauduit, Mediapart, 16.04.14

(2) http://rosalux-europa.info/userfiles/file/TTIP_FR.pdf

(3) <http://stoptafta.wordpress.com/2014/01/08/10/#more-10>

(4) L. Lamant, Mediapart, 01.05.14

(5) M. Orange, Mediapart, 27.02.14

Croire ou ne pas croire, c'est justement la question

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

« À l'âge de 18 ans, je lus l'autobiographie de John Stuart Mill, et y découvris cette phrase : « Mon père m'apprit que cette question : Qui m'a créé ? ne comporte pas de réponse, car immédiatement elle soulève l'autre question : Qui créa Dieu ? » Cette très simple phrase me révéla, j'y crois encore,

le mensonge de la cause première. » (B.Russell) ⁽¹⁾

« Qui m'a créé ? » quel enseignant, quel parent, quel adulte plus généralement ne s'est pas trouvé confronté à cette question posée avec plus ou moins d'innocence, sous cette forme ou sous une autre. Une question enfantine dont la puissance dévastatrice est bien plus grande que celle des trompettes qui firent, dit-on, tomber les murs de Jéricho.

Il y a là, en devenir, un doute fertile qui peut nourrir s'il est entretenu, une posture intellectuelle courageuse, ouverte, curieuse, en même temps qu'un solide appétit pour la vie ici et maintenant. Il y a peut-être aussi, une légère angoisse, vite chassée il est vrai par des questions d'une autre importance : « Qu'est-ce qu'on mange au goûter ? » ou « Est-ce que Karim va penser à prendre son ballon au city-stade ? ».

Il y a surtout, un immense enjeu. Car on peut penser que de la manière dont il sera répondu à cette question fondamentale, ou plus exactement de la manière dont on aidera l'enfant à examiner avec plus ou moins d'esprit critique les réponses qui lui seront faites, dépendra en grande partie, sa façon de se poser tous les autres problèmes auxquels il aura à faire face et d'en chercher les solutions.

Catéchisme, école coranique, Talmud, Torah, les religions du livre ont compris la nécessité pour leur survie d'empêcher ce doute de grandir, au mépris du plus élémentaire respect de la liberté de conscience des enfants. Ils vont utiliser toutes les ressources de la litanie pour épuiser ce désir de comprendre avec la persévérance inquiète d'un jardinier japonais étouffant l'aspiration à la croissance de ses bonzaïs. Parler d'enseignement religieux est de ce point de vue, un parfait abus de langage. Car il n'est pas question de bâtir ou de transmettre des connaissances à partir de faits, de raisonnements, ou d'observations vérifiées, discutées ou discutables, mais de créer une terrible addiction à un placebo confessionnel contre nos migraines existentielles et notre allergie à l'inconnu. Plus que toutes les autres, cette interrogation nous plonge dans une sorte de déséquilibre. Nos pieds de terriens ont besoin d'un ancrage solide. La religion, la croyance sera la loi de la gravitation métaphysique censée mettre fin à cette apesanteur cérébrale, anxiogène et pourtant libératrice.

C'est une curiosité que nous offrent les civilisations humaines des plus primitives aux plus civilisées, cette facilité déconcertante avec laquelle des millions de gens ont gobé et gobent encore toutes les niaiseries enfantines que nous servent les diverses variantes de la croyance en Dieu. Et je t'ouvre les eaux

du Jourdain en deux, et je te multiplie les poissons, et je te promets des milliers de vierges dans un au-delà de martyr de la foi ; j'en passe et des plus incroyables, au sens strict du terme. Que des enfants friands de contes acceptent ces édifiantes histoires qui les entourent de rassurantes certitudes, que nos ancêtres recroquevillés autour d'un feu de bois vacillant et menacés de toutes parts par les inexplicables furies de la nature, s'en remettent à la clémence des dieux, on peut le concevoir. C'est un peu plus difficile de le comprendre de la part de nos contemporains, à l'heure de la découverte des ondes gravitationnelles primordiales, qui seraient la preuve irréfutable de l'inflation cosmique, autre nom du Big-bang, ce moment où l'Univers serait passé d'une taille minuscule à une taille gigantesque en une poussière de microseconde, il y a environ 13,8 milliards d'années. Évidemment il y aura toujours un doigt qui se lèvera pour demander : « Et avant le Big-bang ? »

C'est Bertrand Russell qui encore une fois propose une piste de réflexion intéressante : « Il n'y a pas de raison de penser

que le monde ait jamais commencé. L'idée selon laquelle les choses doivent avoir un commencement est réellement due à la pauvreté de notre imagination. » ⁽²⁾

Les religieux n'aiment pas les questions, encore moins la question et quand ils la pratiquent c'est avec une cruauté vengeresse qui n'a d'égale que la peur qu'elle leur inspire.

« Si, dans le monde du sacré, on ne trouve pas le problème de la révolte, c'est qu'en vérité, on n'y trouve aucune problématique réelle, toutes les réponses

étant données en une fois. La métaphysique est remplacée par le mythe. Il n'y a plus d'interrogations, il n'y a que des réponses et des commentaires éternels qui peuvent alors être métaphysiques. » ⁽³⁾

On l'aura compris, comme le dit Camus, l'essence même du sacré, le projet conscient ou inconscient des hérauts de la croyance est moins de donner des réponses que de nous empêcher de nous poser des questions qui pourraient nous donner une envie solaire de jouir du monde et faire de nous des révoltés. □

^(1 & 2) « Pourquoi je ne suis pas chrétien (Bertrand Russell)

⁽³⁾ « L'homme révolté » (A Camus)

